

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 3 juin 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Demande de dérogation mineure_Lot 6 672 296
7. Travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)_Autorisation de paiement du décompte #1
8. Octroi de contrat_Services spécialisés d'un laboratoire en contrôle des matériaux et contrôle environnemental dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route 265
9. Octroi de contrat_Achat de mobilier urbain (FRR volet 4 - Parc intergénérationnel)
10. Octroi de contrat_Pavage du stationnement du garage municipal (PRACIM)
11. Octroi de contrat_Excavation pour le stationnement du garage municipal (PRACIM)
12. Rapport des élus
13. Correspondances
14. Varia
 - 14.1 Félicitations aux élèves méritants de l'École secondaire Les Seigneuries
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

85-06-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

86-06-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 364 729.62 \$, incluant les revenus de perception.

87-06-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Mai 2025

- FOURNISSEURS: 56 101.35 \$
- SALAIRES: 18 529.23 \$

ADOPTÉE

88-06-25

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE_LOT 6 672 296

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande de dérogation mineure est obligatoire afin de permettre le lotissement du lot 6 672 296;

CONSIDÉRANT QU'une résidence unifamiliale déjà construite est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation mineure est d'accorder les éléments dérogatoires suivants sur le lot 6 496 404 sise au 1175 rue Saint-Jacques :

- « Dérogation pour autoriser un lotissement d'un usage faible densité ayant une profondeur moyenne de 20,675 mètres normalement prescrite à 30 mètres »;
- « Dérogation pour autoriser une marge arrière de 7 mètres d'une résidence unifamiliale normalement prescrite à 9 mètres à la zone M-04 »;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du lot fait en sorte qu'il n'est pas possible d'aller chercher de la superficie en cours arrière ou de créer un lot régulier;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà construit et que la profondeur du bâtiment est déjà réduite;

CONSIDÉRANT QUE les deux dérogations ont un caractère mineur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement du lot 6 672 296 avec une profondeur moyenne de 20,675 mètres

normalement prescrit à 30 mètres et d'autoriser la marge arrière de la résidence unifamiliale à 7 mètres normalement prescrite à 9 mètres.

ADOPTÉE

89-06-25

**7. TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265
(ES-265)_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #1**

CONSIDÉRANT QUE le début du projet de réfection des conduites sur la route 265 est débuté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de déboursé #1 en lien avec l'avancement des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a confirmé les quantités de l'avancement des travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du décompte #1 au montant de 420 027.77 \$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles grâce au prêt temporaire autorisé à la suite de la résolution 46-03-25.

ADOPTÉE

90-06-25

8. OCTROI DE CONTRAT SERVICES SPÉCIALISÉS D'UN LABORATOIRE EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite obtenir les services d'un laboratoire afin d'effectuer l'ensemble des analyses nécessaires dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et que 3 laboratoires ont répondu dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT les offres reçues:

- GEOS.....35 538.00\$
- EXP 40 779.00\$
- AtkinRéalisis..... 43 454.00\$

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat au laboratoire GEOS afin de procéder aux analyses nécessaires dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265), au coût de 35 538 \$, excluant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles grâce au prêt temporaire autorisé à la suite de la résolution 46-03-25.

ADOPTÉE

91-06-25

**9. OCTROI DE CONTRAT ACHAT DE MOBILIER URBAIN
(FRR VOLET 4 - PARC INTERGÉNÉRATIONNEL)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière en 2023 dans le cadre de l'aide aux projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé entre la municipalité et le ministère en date du 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour engager des dépenses est le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de mobilier urbain fait partie intégrale du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer l'achat de 3 balançoires chez Go-Élan pour le parc intergénérationnel pour un montant de 13 989.19 \$ plus les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Projet de parc intergénérationnel.

ADOPTÉE

92-06-25

10. OCTROI DE CONTRAT_PAVAGE DU STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une convention d'aide financière le 28 octobre 2024 dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour engager des dépenses est le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un stationnement en asphalte fait partie intégrale du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à Pavage Veilleux pour l'asphaltage du stationnement du garage municipal, pour un montant budgétaire approximatif de 45 000 \$ (plus les taxes applicables);

Le montant exact sera ajusté en fonction du nombre réel de pieds carrés asphaltés lors des travaux.

Le directeur général confirme que les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire « Projet de réfection des bâtiments municipaux/garage».

ADOPTÉE

93-06-25

11. OCTROI DE CONTRAT_EXCAVATION POUR LE STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une convention d'aide financière le 28 octobre 2024 dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour engager des dépenses est le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un stationnement en asphalte fait partie intégrale du projet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation sont nécessaires afin d'assurer la pérennité du nouvel asphaltage;

CONSIDÉRANT QUE l'excavation de la section à l'arrière du garage était impossible à faire au même moment que la portion avant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Jacques Beudet pour l'excavation du stationnement du garage municipal, pour un montant budgétaire approximatif de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

Le montant exact sera ajusté en fonction du nombre réel de tonnes de MG-20 utilisées.

Le directeur général confirme que les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire « Projet de réfection des bâtiments municipaux/garage ».
ADOPTÉE

12. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

13. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

14. VARIA

94-06-25

14.1. FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES MÉRITANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De féliciter les jeunes Parisvillois méritants de l'École secondaire Les Seigneuries pour leur engagement, leur persévérance et leur détermination.

- Sarah-Lee Aubé
- Benjamin Beudet
- Ariane Bienvenue
- Anaïs Brisson
- Théo Castonguay
- Messyna Chassé
- Coralie Demers
- Arnaud Depot
- Victoria Depot
- Antoine Dextraze
- Karim Gara
- Florence L'Hérault
- Abygaëlle Ouimet
- Jacob Pérusse
- Thomas St-Onge
- Charlyne Tousignant

- Zack Tousignant
- Emma Widmer
- Augustin-Yvando Champagne

Chaque effort fourni, chaque défi relevé et chaque apprentissage accompli témoignent de votre volonté de toujours progresser et donner le meilleur de vous-même.

Vous êtes une source d'inspiration, et nous sommes fiers de vous.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

95-06-25

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 15 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 8 juillet 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier